

## Comité de gestion du Plan Collectif Local en Val de Loire - Centre

Fédération des Unions Viticoles du Centre  
Monsieur Gilles GUILLERAULT  
Président  
9 route de Chavignol  
18 300 SANCERRE

Vertou, le 4 février 2011.

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance d'un article que vous avez rédigé sur le PCL et fait paraître dans le BIVC Infos n°202.

Permettez-moi tout d'abord de réagir sur la manière confuse et très cavalière avec laquelle vous tentez d'y justifier auprès des vigneron, votre décision personnelle de ne pas engager les vignobles du Centre dans le plan collectif local.

En tout état de cause, en qualité de Présidente du comité de gestion du PCL en Val de Loire-Centre, je ne peux pas vous laisser affirmer des éléments inexacts, à la limite diffamants vis-à-vis de certaines personnes morales et physiques.

En premier lieu, je vous rappellerai que la mise en œuvre de cette mesure de reconversion du vignoble est le fruit d'un travail collectif au sein duquel toutes les composantes de la filière viticole (AOC, IGP, Vignerons Indépendants, Coopération, Négoce, ARFV et Chambres d'Agriculture) sont représentées. Il s'agit donc d'une démarche partagée, unitaire, solidaire, placée sous l'autorité du Préfet coordinateur du bassin viticole, qui s'inscrit pleinement dans un véritable rapport gagnant-gagnant afin d'atteindre l'objectif d'accélérer la diminution du potentiel de production du vignoble du Muscadet et de réorienter ce potentiel vers des productions aux débouchés avérés sur l'ensemble du Val de Loire. Traiter avec autant de mépris le comité PCL, comme vous le faites, revient à salir l'honneur des responsables ligériens qui se sont fortement impliqués pour obtenir cette mesure.

A présent, reprenant point par point les éléments de votre texte (ci-après en italique), je vous apporte les précisions suivantes :

### 1

*« Lors de la réunion de bassin de novembre 2010 a été faite une proposition d'arrachage dans le muscadet (environ 1000 ha) et de replantation dans le reste du Val de Loire (Centre-Loire compris) de la même surface avec 2 700 euros de prime pour l'arracheur et 10 600 euros pour le planteur, les primes étant gérées par une association de Plan Collectif Local. Cette idée nous a semblé intéressante car permettant dans nos vignobles de remplacer des parcelles trop touchées par les maladies du bois. La seule ombre au tableau était que les dossiers d'arrachage devaient être rendus au plus tard le 31 janvier 2011. »*

➔ La date du 31 janvier 2011 est la date limite pour déposer auprès des services de FranceAgriMer les demandes préalables à l'arrachage en vue d'une restructuration. Elle concerne essentiellement les vigneron nantais qui sont contraints d'arracher le cépage « Melon de Bourgogne » sur l'unique campagne primée de 2010/2011. Rien n'empêche un exploitant qui souhaite générer des droits suite à un arrachage non primé, de faire une demande préalable à l'arrachage (DPA), **avant le 31 janvier de la campagne d'arrachage (soit 2011 ou 2012 ou 2013)**. Il pourra replanter la même année. Par ailleurs, il est à noter que cette date du 31 janvier 2011 est en train d'être repoussée dans la mesure où l'arrêté restructuration est toujours en cours de rédaction et de signature par le Ministère de l'Agriculture.

.../...

Comité de gestion du PCL en Val de Loire-Centre  
Château de la Frémoire  
44120 VERTOU  
T : 02 40 80 14 87/88  
F : 02 40 80 30 04  
Mail : pcl.comite@orange.fr

SIRET : 529 013 369 00010  
CODE APE : 9499Z

## 2

« Le PCL a donc été créé (sous la forte impulsion des VIF) avec embauche d'une personne (2000 euro nets par mois) et 10 000 euro/an pour le directeur des VIF pour chapeauter le projet donc frais de dossier = 260 euro/ha + réfaction des tournières et manquants (énorme chez nous au vu des petites parcelles en pente et manquants). »

➔ La gouvernance de cette mesure est collective. Un comité a été créé pour répondre aux exigences réglementaires encadrant un plan collectif local. Les Vignerons Indépendants sont autant impliqués que les autres ; ils apportent au même titre que les autres organisations, leurs compétences et leurs moyens à la réussite du plan.

S'agissant du budget, effectivement, le comité du PCL a procédé au recrutement d'une chargée de mission. Tous les autres PCL de France (Vallée du Rhône, Languedoc-Roussillon) ont recours à des collaborateurs (environ 1 ETP pour 1000 Ha) afin de mener à bien le dossier. Quant à afficher son salaire, ce n'est pas digne d'une attitude responsable.

Par ailleurs, le budget 2011 du comité PCL prévoit une somme de 10 000 euros à répartir entre tous les membres du comité technique composé par les directeurs des fédérations viticoles. Cette répartition se fera au prorata du temps consacré par chacun au PCL. Le Directeur des Vignerons Indépendants des Pays de la Loire, quant à lui, a été mandaté par le conseil d'administration du comité pour assurer la coordination générale de la mesure. Par conséquent, il sera rétribué en fonction de son investissement, comme les autres collaborateurs.

Quant au coût d'inscription au comité PCL afin de prétendre à une prime à la plantation de 7 500 €/Ha, sur décision du Bureau réuni le 17 décembre dernier, il est de 100 € en frais fixe en une seule fois, et de 140 €/Ha en 2011. Pour les deux années suivantes du plan, ce dernier montant sera fortement revu à la baisse pour atteindre au final 160 €/Ha sur les trois ans.

En cas de génération de droits par un nouvel arrachage, la surface validée suite à la demande préalable à l'arrachage (FAM) ouvre droit une prime de plantation pour la même surface. S'il y a utilisation de droits en portefeuille, la superficie retenue dans le projet de plantation ouvrant droit à une prime correspond à la superficie exacte plantée.

## 3

« Lors de la dernière réunion du 6 janvier 2011 les primes annoncées ont été largement revues à la baisse 1500 euro pour l'arracheur et 7500 pour le planteur. De plus, la région du muscadet, à 3 semaines de la clôture des dossiers ne connaissait pas les surfaces susceptibles d'être arrachées (à peine 200ha au 10/01). Problème : comment redistribuer une petite surface dans un si grand vignoble. La seule proposition faite : premier arrivé premier servi !!! »

➔ Considérant le risque de ne pas pouvoir satisfaire à toutes les demandes d'aides à la restructuration en France d'ici à 2013, c'est le conseil spécialisé vins de FranceAgriMer qui a opté pour une nouvelle répartition de la prime entre l'arrachage et la plantation. Il a également entériné un plafond de 6 Ha par dossier.

Le comité du PCL en Val de Loire-Centre devant par ailleurs aboutir à l'équilibre entre les surfaces à arracher et celles à planter, son conseil d'administration a acté l'application de la règle du « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi ». Potentiellement, cette règle devrait moins impacter les planteurs. Pourquoi ? Les surfaces engagées à l'arrachage pourraient atteindre les 500 Ha alors que par expérience, on sait que la surface moyenne annuelle plantée sur l'ensemble du bassin avoisine les 300 Ha. Ce déséquilibre affecterait donc les arracheurs.

## 4

« Au final s'engager dans le PCL revenait pour la FUVVC à engager les viticulteurs à monter et payer des dossiers, se faire contrôler et, au final s'entendre dire qu'il n'y aurait plus de surfaces disponibles... non merci.

Un courrier a été fait au Bassin Val de Loire pour exprimer notre désappointement quant aux solutions proposées pour le muscadet (quid du million d'hl en stock) et du ratage pour les vignobles touchés par les maladies de bois.

Le dossier « aide à la complantation » via la Région Centre est toujours d'actualité. Nous attendons une réponse pour février... nous l'espérons positive. »

.../...

Comité de gestion du PCL en Val de Loire-Centre  
Château de la Frémoire  
44120 VERTOU  
T : 02 40 80 14 87/88  
F : 02 40 80 30 04  
Mail : pcl.comite@orange.fr

SIRET : 529 013 369 00010  
CODE APE : 9499Z

→ Doit-on rappeler que l'inscription à la mesure PCL ne revêt aucun caractère obligatoire ? Le Président de la FUVC prive ainsi ses adhérents de cette possibilité unique pour les vignobles du Centre. Il nous semblait plus opportun de leur laisser le choix et la liberté de s'y engager ou non. Votre argument sur la complexité et le formalisme administratif ne tient pas. Les vignerons du Centre ne sont pas plus effrayés que les autres à monter des dossiers ; on a pu le constater avec le recours aux aides OCM à l'investissement...

Monsieur le Président, je m'attendais à plus de respect et à une certaine solidarité de votre part. Il n'en est rien. Je vous demanderai simplement, à présent, de ne pas commenter une mesure à laquelle vous n'adhérez pas.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

**Carmen SUTEAU.**

*Nb : une copie de ce courrier est adressée au BIVC pour diffusion dans sa prochaine édition du BIVC Infos.*